



Québec, le 19 août 2019

Monsieur Conrad Lebrun
Ville de Lac-Mégantic
5527, rue Frontenac, bureau 200
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6
conrad.lebrun@ville.lac-megantic.qc.ca

**Objet : Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville
de Lac-Mégantic par la Ville de Lac-Mégantic**

Monsieur Lebrun,

La commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante :

À plusieurs endroits dans l'étude d'impacts il est mentionné que la réalisation du projet nécessiterait l'acquisition ou le déplacement de deux résidences principales, l'une sur la rue Wolfe et l'autre sur la rue Pie-XI. Cependant, lors de la séance du 12 juin en après-midi, M. Luc-Alexandre Chayer de Transports Canada a plutôt fait mention qu'une seule résidence devrait être acquise (réf. DT2, p. 45). La commission souhaiterait avoir confirmation du nombre de résidences qui devront être acquises pour la réalisation du projet et leur localisation exact.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **21 août** prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Lebrun, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie Cartier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

